

L'équipe éducative

LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

- Examiner la situation d'un élève en difficulté
- Rechercher des réponses adaptées aux difficultés de l'élève
- Proposer un plan d'actions en interne et/ou avec aides extérieures
- Elaborer un dispositif pédagogique et/ou éducatif pour cet élève

L'équipe éducative est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élève l'exige, qu'il s'agisse de l'effcience scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

COMMENT RÉUSSIR UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE

IDENTIFIER

- Réception de confidences de l'élève ou de ses proches ;

Après les différents dispositifs à mettre en place (échange avec la famille, intervention avec le pôle ressource, conseil de cycle, conseil de maître,...), elle peut se réunir si :

- Difficulté de communication avec les familles : relation et communication interrompues ou difficiles avec les partenaires
- Besoin de croiser les regards (Parents, Éducation Nationale et soins extérieurs), nécessité d'une information en début d'année.
- Besoin de faire le point sur un élève, rassurer les familles
- Besoin d'aménagement dans l'école (PAI, PAP,...) et de prises en charge extérieures (CMP,...)
- Repérage par l'enseignant de difficultés d'apprentissages persistantes
- Etayer le parcours de l'élève (prévenir la famille d'une éventuelle orientation)
- Repérage de difficultés de comportement / non respect des règles / inhibition / harcèlement/ mal-être
- Equipe préventive pour éviter l'IP (nombre de remontées d'incident, absentéisme, retard)

Pour le directeur et l'enseignant de la classe :

En amont

- **l'assurance qu'elle apporte des réponses nouvelles**
- une communication effective et réciproque avec la famille (prévoir traducteur si besoin)
- une communication au sein de l'équipe enseignante pour croiser les regards
- une communication avec les partenaires
- une anticipation des enseignants proposant une présentation écrite alliant des points d'appuis et des difficultés de l'élève (PORTRAIT de l'élève ou GEVASCO)
- une anticipation du directeur invitant les partenaires et la famille
- une anticipation des éventuelles absences d'un partenaire par le recueil d'un écrit

Pendant

- un accueil bienveillant et courtois des familles et des partenaires
- une mise en place d'un climat propice à l'échange (lieu adapté, présentation du rôle de l'équipe éducative, absence de jugement)
- un rappel de la confidentialité de l'instance
- un temps de parole aux parents en ouverture: "Comment percevez vous votre enfant à l'école en ce moment?"...
- une présentation du directeur qui retrace le parcours scolaire de l'élève (résultats et les suivis antérieurs)
- une présentation qui aborde les résultats scolaires (points d'appuis et difficultés)
- une mise en place d'un climat de confiance entre les partenaires
- un apport de réponses différentes de celles données au cours de l'entretien famille/enseignant
- **un appui sur les conclusions des équipes éducatives précédentes pour viser de nouveaux objectifs**
- un temps de parole suffisant accordé aux parents et aux partenaires dans le respect de chacun
- un respect du domaine de compétences de chacun
- un registre de langue adapté permettant une compréhension de la situation par la famille
- s'autoriser à interrompre et reporter l'équipe éducative en cas de conflit entre les deux parents
- une rédaction de la conclusion du compte rendu avec tous les partenaires, à la fin de l'équipe éducative
- une information des familles sur l'usage qu'elles peuvent faire du compte rendu
- un calendrier fixant les échéances des actions retenues
- une prise de rendez vous pour fixer une éventuelle prochaine équipe éducative

Après

- un compte rendu s'appuyant sur la trame départementale
- une vigilance dans le soin apporté à la rédaction du compte rendu
- une diffusion du compte rendu à tous les membres invités
- un état des lieux régulier des actions fixées
- un archivage des relevés de conclusions

Annexe DSDEN 77 :

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Elle se déroule hors temps scolaire et se constitue des personnes suivantes :

- L'Inspecteur de l'éducation nationale est membre de droit
- Le directeur
- Le ou les enseignants de l'élève
- Les parents de l'élève
- Les membres du RASED (Psychologue scolaire, maître E et / ou G)
- L'enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés (uniquement pour une équipe éducative initiale).

Éventuellement : médecin scolaire ou de PMI, ERDC, infirmière scolaire, assistante sociale, ATSEM, un membre de l'inspection.

Les personnes ou services extérieurs qui interviennent auprès de l'enfant avec accord écrit de la famille.

Il est à noter que l'équipe éducative peut se dérouler sans la présence des parents (ne pas oublier de le notifier dans le compte rendu). Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent de l'école.

Il est possible de prendre l'avis par écrit (en amont de l'équipe éducative) auprès des personnes qui interviennent auprès de l'enfant (orthophoniste, ergothérapeute) .

Quelles aides ? Quels partenaires

- Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription
- RASED (Psychologue, maîtres E ou G)
- Enseignant chargé des troubles du comportement (ERDC)
- Enseignants précédents
- Compte-rendu des Conseils de cycle précédent
- PMI maternelle/Médecin scolaire
- Maison des solidarités : « Equipe de Réussite Educative »
- Associations : « agir pour entreprendre... »
- CMP
- Associations locales

Si l'élève est en situation relevant du handicap, l'équipe éducative devient une équipe éducative initiale.

